



Les 2 dernières années se sont soldées par des pv de désaccord entre la Direction et les Organisations Syndicales. En d'autres mots, nous n'avons rien obtenu pour les NAO 2010 et 2011. L'année passée la Direction nationale a accusé les syndicats de refuser ses propositions et que c'était à cause ceux-ci que les salariés n'avaient rien obtenu. En 2010, la Direction disait que c'était le gouvernement avec la hausse du SMIC qui volaient nos NAO. Cette année, que va nous sortir la Direction ??? Ha oui, c'est la **CRISE** ! Mais nos Directions locales et la Direction nationale savent-elles ce que c'est de ne pas boucler les fins de mois, de ne pas avoir assez pour faire un plein d'essence afin de se rendre au travail ??? **La crise c'est nous qui la vivons au quotidien !**

Notre Directeur Général que nous pourrions rebaptisé «l'éternel absent» (ou plutôt le Monsieur que l'on voit en réunion uniquement lorsqu'il a besoin de faire un emprunt de 12 millions d'euros pour redevenir actionnaire majoritaire) sait-il dans quelle détresse financière sont ses salariés ? Sait-il combien sont obligés de faire des crédits à la consommation ? Sait-il combien de salariés ne peuvent plus payer leurs factures ou loyers? Sait-il combien de salariés risquent de se retrouver expulsés etc...

Une fois de plus les propositions de la Direction sont plus que **décevantes** pour ne pas dire **honteuses** mais Il ne s'agit que de notre point de vu en tant que syndicat.

Nous préférons jouer la carte de la démocratie sociale et c'est à vous de décider si vous souhaitez accepter ou non les propositions de la direction :

- Mise en place d'un compteur d'heures sup. récupérables ou payables au choix des salariés avec dispositions à étudier en local.
- Classification: les fonctions supports (hormis superviseurs et chef de plateau) passeront après 3 ans d'ancienneté (mission compris) dans la fonction au niveau II coefficient 190 (périodes de mission incluses)
- Congés pour évènements personnels au delà de ce qu'est prévu par la convention ou par un accord :
 - Décès du conjoint ou d'un enfant : 1 jour ouvré supplémentaire
 - Décès : père, mère, beau-père, belle-mère : 1 jour ouvré supplémentaire
 - Décès frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, grands-parents ou petits-enfants : 1 jour ouvré supplémentaire
- Tickets resto : passage des tickets resto à 7 euros pour les filiales ayant une valeur faciale inférieur à 7 euros.
- Valorisation des compétences : Valorisation de la VAE. Une revalorisation du salaire de 2,5% du SMIC ou du salaire de base a la prise de fonction, pour les salariés ayant obtenue par le biais du dispositif VAE, dans le cadre d'un DIF, les titres suivant : conseiller Relation Client a distance, superviseur relation client a distance et formateur pour adultes.

OUI

NON